

Déclaration liminaire CSA FS du 23/11/2023

Madame La Directrice Adjointe, présidente du CSA Formation Spéciale
Mesdames et Messieurs membres du CSA

Introduction générale, dans quel contexte s'inscrit ce 1^{er} CSA :

La tenue de ce 1^{er} CSA Formation Spéciale de l'année scolaire 2023/24 se déroule un peu plus d'un mois après l'assassinat de notre collègue Dominique Bernard dans une cité scolaire à Arras. La communauté enseignante, du 1^{er} degré comme du second degré, ainsi que l'école publique dans son ensemble, est une nouvelle fois gravement meurtrie par cet attentat qui s'est produit à peine 3 ans après l'assassinat barbare de notre collègue Samuel Paty.

Avant nous pouvions uniquement dire que les enseignants étaient déconsidérés, dévalorisés, mal rémunérés... A présent, nous devons ajouter également à ces constats que les enseignants sont assassinés !

La protection des personnels et la considération véritable de leurs craintes ou souffrances doit être la préoccupation première de l'administration, sans culpabilisation des collègues vis à vis d'un déplacement nécessaire d'une famille, pour le bien du fonctionnement de l'école et pour l'enfant lui-même. Cette insécurité, qui est de la responsabilité de l'administration, est inacceptable.

Pourtant, lors de l'hommage national à notre collègue Samuel Paty, notre président Emmanuel Macron a, au cours de son discours, dit à propos des professeurs : (je cite) « [...] nous les formerons, les considérerons comme il se doit, nous les soutiendrons, nous les protégerons autant qu'il le faudra. ...] ». Au-delà de la vaine communication politicienne, toute considération d'une profession commence par une rémunération décente. Pour la Fnec FP FO, cela se traduit par l'augmentation de 27,5 % du point d'indice.

Malheureusement en lieu et place d'augmenter le salaire des enseignants pour faire face à l'inflation, on nous a proposé le PACTE. Un nouveau dispositif qui est en fait un instrument pour casser les statuts et diviser les enseignants au sein des établissements. On nous propose aussi des primes en trompe l'œil qui tardent à venir et qui ne concernent pas tout le monde.

Concernant la formation des enseignants du second degré, le Ministère est en train de mettre en place le passage de 50% de la formation continue hors du temps scolaire. De qui se moque-t-on ? Où est le progrès ? Nous demandons le retrait de ce dispositif pseudo pédagogique qui prévoit des formations en Visio le soir et d'autres pendant les vacances scolaires.

Dans le premier degré, ce sont des formations le mercredi qui sont imposées et qui font dépasser les ORS des stagiaires, déjà surchargés de travail entre leur classe et l'INSPE.

Quant à la journée de solidarité avec les professeurs du second degré, lundi 16 octobre en hommage à notre collègue Dominique Bernard assassiné 3 jours plus tôt, elle a été saisie par nombre de collègues pour faire le point sur les conditions de travail et la façon dont la sécurité des personnels étaient assurée dans les lycées et collèges.

Concernant la surcharge de travail des directions d'écoles que le suicide de Christine Renon avait entre autres, mis en lumière, outre la loi Rilhac qui n'apporte aucune solution ni aucune satisfaction aux revendications des directrices et directeurs, le gouvernement n'a rien trouvé de mieux que d'alourdir la balance avec un dispositif harcèlement aussi peu efficace que chronophage. Si la critique est facile et l'art, difficile, il nous semble que les collègues savent mieux que nos chers dirigeants, ce dont ils ont besoin sur le terrain !

Les réponses à ces problématiques graves ne doivent pas être à la seule charge des établissements et des équipes éducatives ! Vous vous doutez bien que la FNEC-FP avec sa confédération Force Ouvrière ne partage pas la même idée de la considération et de la protection des personnels !

Réaffirmons les revendications des collègues :

- Création de tous les postes nécessaires !

- Revalorisation immédiate du point d'indice !
- Abrogation immédiate de la loi de transformation de la fonction publique et de la loi Rilhac.

Au niveau départemental concernant le traitement des signalements RPS et Technique :

Lors du dernier groupe de travail, nous apprenions médusés que toutes les fiches RPS ne sont pas remontées et que si l'IEN considérait que la situation était réglée dans la localité, la DSDEN et les membres du CSA SD FS n'avaient pas à être au courant. Il nous semble que cette façon de faire est contraire aux droits des collègues. C'est l'administration qui est responsable de la santé et de la sécurité au travail, dans beaucoup de situations du 1^{er} degré, les IEN mettent la pression ou considèrent que ne pas répondre règle les problèmes. Et dans ces conditions, les situations ne sont pas traitées au niveau du CSA et sont donc reportées aux calendes grecques quand les collègues auront l'occasion d'envoyer directement leurs fiches à la DSDEN.

Le saviez-vous ? Régulariser sans traitement des demandes d'autorisation d'absence pour raisons médicales ou de deuil peut constituer de la souffrance au travail. Ne pas reconnaître aux collègues le droit de se soigner et systématiquement les soupçonner de vouloir se prélasser sur des transats, les doigts de pieds en éventail aux frais de l'éducation nationale, constitue une maltraitance institutionnelle dont les collègues nous parlent comme étant un traitement inhumain. Et l'humanité ? Nous disent-ils. Disparue dans les limbes des logiques comptables.

Inhumanité également de la reconnaissance de la valeur professionnelle des collègues, envolée depuis PPCR et les « harmonisations départementales » des appréciations. Comment entendre qu'une appréciation de son IEN peut être « revue et corrigée » à la lumière d'enjeux complètement opaques qu'une CAPD de façade viendrait soi-disant redresser ?

Nous sommes loin des enjeux que les situations médicales et les RPS des collègues exigent de vous.

En écho avec l'actualité chaotique à l'international, le personnel enseignant du second degré doit faire face aux tensions qui montent dans notre société dans un département parmi les plus pauvres de France. En conséquence, l'augmentation de l'utilisation du droit de retrait, que de notre côté nous considérons toujours légitime, constitue un symptôme indiquant les innombrables problèmes auxquels sont confrontés les collègues. A l'heure où il y a quelques semaines, il a été envisagé d'équiper les établissements de portiques de sécurité pour éviter toutes intrusions, pourquoi est-il si difficile d'obtenir des travaux de sécurisation en temps et en heure ?! Par exemple, le lycée Jaurès-Montreuil a subi, l'an passé, trois intrusions avec cambriolages sans que la Région ne réagisse ; au lycée Henri Sellier à Livry-Gargan, de nombreux accès restent ouverts en permanence et ne sont pas surveillés.

A l'heure où il y a quelques semaines, il a été envisagé d'équiper les établissements de détecteurs de métaux comme au musée d'Orsay, de mettre des brigades de sécurité qu'il faudra rémunérer, pourquoi est-il si difficile, voire impossible, de recruter des enseignants, des CPE, des AED et des AESH supplémentaires ?

Concernant les AESH, les mesures annoncées par le président Macron lors de la Conférence Nationale Handicap s'appuient sur le rapport d'avril 2022 sur la scolarisation des élèves en situation de handicap. Ce rapport préconise de réduire l'aide humaine au profit d'aide matérielle et de « formations » des enseignants. Réduire l'aide humaine alors que la situation est intenable en l'état avec des AESH qui vivent encore sous le seuil de pauvreté, cela est irresponsable !

Avec les collègues de toutes les écoles, de tous les collèges et de tous les lycées du département, nous réclamons au contraire, que les notifications des élèves en situation de handicap soient satisfaites (elles ne le sont qu'à hauteur de deux tiers à la moitié selon les établissements), nous réclamons la prise en compte, dans le calcul des effectifs globaux, des élèves non francophones ou en situation de handicap que la DSDEN nous demande d'inclure dans nos classes.

Et comme beaucoup, nous sommes extrêmement perplexes devant la substitution aux PIAL des PAS, dont l'installation constituerait encore une dégradation dans le sort qui est fait aux élèves en situation

de handicap : sans notification chiffrée par la MDPH, de quel « accompagnement humain » pourront-ils encore bénéficier ? Comment les enseignants et AESH vont-ils pouvoir tenir dans une situation qui sera encore pire qu'aujourd'hui ?

Suite à sa grande conférence nationale sur l'inclusion du 17 novembre réunissant des délégations de toute la France, la FNEC FP FO appelle les collègues à la grève le 25 janvier pour exiger les moyens nécessaires pour stopper la maltraitance institutionnelle et s'opposer à la mise en place du projet PAS.

Conclusion :

Pour la FNEC FP avec sa confédération Force Ouvrière, les dirigeants de l'école de la République ne doivent pas agiter notre devise « Liberté, Egalité, Fraternité » comme n'importe quel slogan publicitaire, venant masquer les carences et les défaillances que les personnels, les parents et les élèves n'ont pas à supporter.

La FNEC-FP avec sa confédération Force Ouvrière continuera à défendre les revendications de tous les personnels de l'éducation pour qu'ils puissent exercer leur métier dans de bonnes conditions et répondre aux besoins des élèves.

En conséquence, nous demandons d'ouvrir « l'enveloppe fermée » afin de satisfaire l'ensemble des revendications soumises dans cette instance. Il ne faut pas que le choix de venir travailler, enseigner ou étudier à l'école publique devienne un choix par défaut faute de moyens.

Madame la Directrice Adjointe, Mesdames et Messieurs, membres du CSA , nous vous remercions pour votre attention.